

LES TRAITÉS

Faits courants

Multilatéraux

Déclaration donnant effet aux dispositions de l'Article XVI, paragraphe 4, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Signée par le Canada le 14 avril 1961.
En vigueur le 14 novembre 1962.

Procès-verbal portant prorogation de la Déclaration concernant l'accession provisoire de l'Argentine à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.
Fait à Genève le 7 novembre 1962.
Signé par le Canada le 19 décembre 1962.

Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage.
Signée par le Canada le 7 septembre 1956.
Instrument de ratification du Canada déposé le 10 janvier 1963.
En vigueur pour le Canada le 10 janvier 1963.

Publication

Recueil des Traités 1961 N° 1. Accord sur le Fonds de mise en valeur du bassin de l'Indus.
Signé à Karachi le 19 septembre 1960. En vigueur le 12 janvier 1961.

Recueil des Traités 1961 N° 3. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la coordination des services de pilotage dans les eaux du bassin des Grands lacs (avec mémoire d'arrangement). Washington le 5 mai 1961. En vigueur le 5 mai 1961.

Recueil des Traités 1961 N° 4. Échange de Notes entre le Canada et la République Fédérale d'Allemagne concernant la formation d'élèves-pilotes de l'Aviation allemande par un Groupe consultatif de l'Aviation royale du Canada dans la République Fédérale d'Allemagne. Bonn, 18 et 20 avril 1961. En vigueur le 20 avril 1961.

Recueil des Traités 1961 N° 5. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'amélioration de la défense aérienne de la région Canada-États-Unis de l'OTAN, au programme des deux Gouvernements pour le partage de la production de défense et à l'octroi d'assistance à certains autres Gouvernements de l'OTAN. Ottawa le 12 juin 1961. En vigueur le 12 juin 1961.

Recueil des Traités 1961 N° 7. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la manière dont il sera disposé des excédents de biens des États-Unis au Canada. Ottawa les 28 août et 1^{er} septembre 1961. En vigueur le 1^{er} septembre 1961.

Recueil des Traités 1961 N° 8. Arrangement entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Japon. Tokyo le 5 septembre 1961. En vigueur le 5 septembre 1961.